

Le Figaro - mardi 10 octobre 2017

DÉBATS

La rentrée politique de « Big Mother » s'annonce très chargée

Marlène Schiappa, avec ses projets, tient de l'assistante sociale suédoise et de la sociologue américaine, tempête le professeur de droit constitutionnel*.

ANNE-MARIE LE POURHIET



Madame Marlène Schiappa a fait une rentrée fracassante en nous annonçant à grand renfort médiatique que la loi française dite « bioéthique » devrait reconnaître en 2018 un droit à l'immaculée conception aux femmes célibataires et lesbiennes en mal d'enfant que la relation physique avec le sexe opposé indispose. Le calendrier annoncé a ensuite été tempéré par le gouvernement. Mais la secrétaire d'État a aussi assuré que l'exécutif allait s'attaquer aux « violences obstétricales » et même faire réprimer pénalement, en plus des harcèlements moral et sexuel déjà incriminés, le « harcèlement de rue ».

Parallèlement l'on nous impose aussi une campagne contre les « violences verbales des parents », menée par les habituels croisés de « l'égalité entre parents et enfants » et de la « lutte contre la violence éducative ordinaire » dont l'amendement « anti-fessée » a récemment été censuré par le Conseil constitutionnel. Mais la trépidante ministre veut aussi s'attaquer aux budgets publics « genrés » trop favorables aux activités masculines, ainsi qu'à une campagne environnementale associant prétendument les femmes à des déchets !

L'intitulé du « secrétariat d'État chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes », dont le décret d'attribution indique qu'il s'occupe non seulement de parité et d'égalité entre femmes et hommes, mais aussi de « lutte contre la haine envers les personnes lesbiennes, gays, bi et trans », devrait faire bondir tout libéral qui aurait lu George Orwell

et se souviendrait de sa description de la « police de la pensée » et de la novlangue imposées par Big Brother. Ce type de structure ministérielle rappelle en effet les ministères de la Vérité et de l'Amour de 1984. Proférer de copieux mensonges en guise de vérité officielle ; déverser le sectarisme au nom de la tolérance ; manier censure et répression au nom de la liberté ; déguiser le passe-droit en égalité ; maquiller la tyrannie égoïste en « justice sociale » et l'exploitation de l'autre en émancipation de soi : telles sont généralement les spécialités de ce genre d'officines. Le curieux attelage ainsi institutionnalisé du néo-féminisme et du militantisme LGBT ne s'explique que par le commun mépris du mâle hétérosexuel par les militant(e)s des deux causes.

Ladite structure a de surcroît été confiée par le chef de l'exécutif à une blogueuse « issue de la société civile » dont l'incohérence est particulièrement sévère et dont la « feuille de route » semble consister à proférer une énormité par jour. On ne s'étonnera donc pas que le ministre soit absolument incapable de définir ce qu'est le « harcèlement de rue », ni d'expliquer en quoi il diffère du harcèlement sexuel déjà réprimé par le Code pénal, ni d'établir comment la police française débordée pourrait constater et réunir les preuves de l'infraction proposée. Le Conseil constitutionnel avait dû censurer, en 2012, la première définition absurde et tautologique du harcèlement sexuel. L'on attend donc avec impatience le nouveau gloubi-boulga juridique censé nous délivrer du mâle.

La secrétaire d'État s'abstient aussi évidemment de nous préciser quels sont les « rues » et les quartiers essentiellement concernés par le fléau visé et quel est le type de population masculine coupable des grossièretés et incivilités dénoncées. Le multiculturalisme se doit d'innocenter toutes les minorités, y compris lorsque c'est l'une d'elles qui s'en prend à l'autre, comme la nuit de la Saint-Sylvestre à Cologne. Les ministères de la Vérité et de l'Amour ne nous diront donc pas pour quelle catégorie d'individus exactement les femmes qui montrent leurs bras et leurs cheveux sont des « putes ». Ils ne se demanderont pas non plus si la pire violence faite à un enfant ne consiste pas à le priver délibérément de père et à mutiler ainsi sa lignée et son identité, ni si l'insémination artificielle et autres « droits reproductifs » ne comportent pas une part de « violence obstétricale » et surtout psychique. Les « heures les plus sombres de notre histoire » ne sont jamais opposées à une minorité quelconque, qui sera toujours considérée comme exclusivement opprimée, dominée, stigmatisée, discriminée, outragée et donc excusée et disculpée.

Sous la IIIe République, les républicains radicaux-socialistes s'opposaient au droit de vote des femmes, qu'ils taxaient de bigoterie, accusaient d'être gouvernées par l'émotion

plus que par la raison et soupçonnaient de vouloir confondre l'isoloir et le confessionnal. Le bilan du néo-féminisme politique ne leur donne pas entièrement tort. Mais ce déferlement contemporain d'émotion, de compassion et de dolorisme niais et poisseux, doublé « en même temps » d'inquisition morale, d'hygiénisme et d'acharnement répressif, semble cependant davantage emprunté au néo-protestantisme anglo-saxon et scandinave qu'à l'héritage catholique latin. Régis Debray observe ainsi que l'Europe aurait glissé « de Florence à Stockholm ». Effectivement, que peut-on imaginer de plus terrifiant que Savonarole, sinon une assistante sociale suédoise ou une sociologue américaine ? Et voilà pourquoi nos lois sont mauvaises.

* Vice-présidente de l'Association française de droit constitutionnel et professeur à l'université de Rennes-I.

ANNE-MARIE LE POURHIET

Le Figaro - mardi 10 octobre 2017